

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2007

L'an 2007 et le vendredi 23 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence CLOT, Gisèle VINCENT,

Messieurs Philippe CLAIR, Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, Roger OUVRIER-BONNAZ, Laurent VALENTE, Bruno VIALATTE.

Absent :

- Monsieur Gilles REYNAUD

Absentes excusées :

- Madame Marie-Pierre GOUTIN,

- Pouvoir a été donné par Madame Janine GUIGON à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2006 est lu et approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2006

Le Conseil Municipal a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2006. Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire sont les suivants :

I. Compte Administratif VILLE 2006 : en excédent de 183 734,24 ,

II. Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2006 : en excédent de 33 504,61 ,

III. Compte Administratif CCAS 2006 : en excédent de 1 113,71 ,

Soit un excédent total de : 218 352,56 .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2006.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2006 du CCAS de 1 113,71 au chapitre 002 du Budget Primitif 2007.
- l'affectation de l'excédent d'exploitation 2006 du Budget Assainissement de 27 056,80 au chapitre 002 du Budget Primitif 2007.
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2006 du Budget Ville de 168 315,15 au chapitre 1068 du Budget Primitif 2007.

REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 06 octobre 2006, un sinistre occasionné par un véhicule appartenant aux Transports Graveleau, immatriculé 2684 WR 85, avait détruit un bac à fleurs et descélé une borne en fonte rue Royale, devant la mairie Une déclaration a été établie auprès de AXA ASSURANCE.

L'agent général, après avoir fait le nécessaire auprès de sa Compagnie, nous a transmis le remboursement des dégâts occasionnés, à la somme de 830,26 . Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement et charge le Maire de faire le nécessaire.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION SATESE 2007-2008

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reconduire la convention qui lie la Commune à la SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration). La SATESE effectue au moins deux visites annuelles sur les deux stations d'épuration de la Commune, une à La Coucourde et une au hameau de Derbières, pour une cotisation annuelle de 160 . Ces visites permettent de contrôler le fonctionnement, de diagnostiquer les dysfonctionnements éventuels, d'évaluer les performances épuratoires, d'optimiser les réglages et les coûts de traitement, d'apporter des solutions aux problèmes mis en évidence, de proposer si nécessaire des travaux de remise à niveau des ouvrages. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire jusqu'au 31 décembre 2008, la convention liant la Commune à la SATESE et autorise le Maire à signer ce document.

BONS D'ACHAT PERSONNES AGEES

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'action du CCAS, un bon d'achat d'un montant de 20 est offert aux personnes âgées de plus de 65 ans domiciliées à La Coucourde et dans la limite d'un bon par foyer. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme totale de ces bons d'achat au chapitre 011 - section de fonctionnement du budget CCAS. Le bon d'achat sera attribué à l'occasion des fêtes de fin d'année.

DEMANDE DE SUBVENTION ABRI DE JARDIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'un abri de jardin pour l'école maternelle afin d'y entreposer du matériel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de FORESTA S.A.R.L. correspondant à l'achat d'un abri de jardin modèle Casa de dimension 2,40m x 2,40m sans plancher pour un montant de 512 HT soit 612,35 TTC.
- charge le Maire : - de faire le nécessaire et de signer tous documents, actes et pièces,
- de solliciter les subventions du Conseil Général afférentes à l'achat de cet abri de jardin.

EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE AU POSTE DE DERBIERES²

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'implantation du lotissement " Beauregard " à Derbières, il y a lieu d'étendre le réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. La dépense prévisionnelle TTC des travaux est de 20 500 , le taux de subvention attendu est de 81,39 %. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- d'approuver le plan de financement,
- de décider de financer la part communale de 3 815,05 sur fonds propre communal sans emprunt,
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le projet consiste en l'extension du réseau au poste de Derbières pour alimenter le lotissement " Beauregard ".

DEMANDE SUBVENTION MOBILIER URBAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'achat de mobilier urbain :

- Remplacement d'une jardinière cassée face au n° 18 Ancienne RN 7,
- Un abribus situé sur la place de l'Ecole Primaire de Fondchaud,
- Une table + 2 bancs pour la place située à la sortie sud du hameau de Derbières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- accepte le devis de DIRECT COLLECTIVITES correspondant à l'achat d'une table de pique-nique monobloc en béton (L 180 cm), d'un abribus de 3 m de longueur x 1,50m de profondeur x 2m de hauteur modèle " Lorraine " et d'une jardinière modèle " Tournesol " de dimension 175 x 50 x 50 cm. pour un montant total de 3 484 HT soit 4 166,86 TTC.
- charge le Maire : - de faire le nécessaire et de signer tous documents, actes et pièces,
- de solliciter les subventions du Conseil Général afférentes à l'achat de ce mobilier urbain.

INFORMATIONS DIVERSES

Messieurs les Adjoints et les Conseillers-délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations:

- Travaux extérieurs :
Des travaux de changement des canalisations du réseau d'eau entre le réservoir de Plaisance et celui de Boussier ont été effectués.
De nouvelles poubelles pour ordures ménagères ont été installées pour les 4 nouvelles maisons situées au chemin de la Meyre.
- Bibliothèque :
Lors du passage du Bibliobus, 350 livres ont été échangés.
- Urbanisme :
Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2007 :
 - Permis de construire modificatif : 1 déposé,
 - Certificat d'Urbanisme : 1 accordé,
 - Déclaration de travaux : 5 accordées, 3 déposées.
- Enseignement :
Un cinquième poste d'enseignant a été obtenu pour la rentrée scolaire 2007-2008.
Depuis la rentrée de septembre 2006, 2203 repas ont été servis à la cantine.
- Recensement :
Le recensement de la population de la commune s'est achevé le 17 février 2007.

Fait à La Coucourde, le 23 février 2007.

Le Maire.

Jean-Luc ZANON